



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux  
défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH)**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

*Version publique*

**2005**

## SOMMAIRE

1. **RÉSUMÉ EXÉCUTIF** p. 3
  - 1.1. Introduction p. 3
  - 1.2. La FEMDH : un premier bilan p. 4
2. **MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS DE LA FONDATION** p. 5
  - 2.1. Réunions du Conseil d'administration p. 6
    - i. Réunion du Conseil d'administration, Londres, 6-7 février 2005 p. 6
    - ii. Réunion du Conseil d'administration, Le Caire, 13-14 juin 2005 p. 7
  - 2.2. Soutien aux organisations et défenseurs des droits de l'homme de la région euro-méditerranéenne p. 7
  - 2.3. Surveillance et suivi des organisations et des personnes soutenues p. 11
  - 2.4. Autres réunions p. 11
3. **INFORMATION ET COMMUNICATION** p. 12
4. **COLLECTE DE FONDS** p. 13
5. **ÉVALUATION** p. 14
6. **QUESTIONS ORGANISATIONNELLES** p. 14

## ANNEXES

1. **HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FEMDH** p. 16
2. **CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA FEMDH EN 2005** p. 19
3. **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES** p. 21
4. **LIGNES DIRECTRICES DES CANDIDATURES** p. 24

## 1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

### 1.1. Introduction

La situation des droits de l'homme autour du bassin méditerranéen suscite depuis de nombreuses années de graves préoccupations. Les organisations de défense des droits de l'homme n'ont pas manqué de souligner que certains gouvernements de la région font bon marché des libertés<sup>1</sup>.

Malgré les partenariats avec les pays du Sud, et bien que des progrès aient été faits dans le sens de la démocratisation dans les années 1980, la vie politique est dominée par des régimes monarchiques ou militaires autoritaires ou despotiques<sup>2</sup> et, de façon plus générale, les approches gouvernementales à l'égard des droits de l'homme sont fondées sur des considérations de sécurité intérieure et extérieure. « Quand l'accent est mis sur l'ordre et la sécurité, l'espace démocratique est réduit et les droits de l'homme sont restreints », comme le remarquait Mary Robinson, alors Haut Commissaire aux droits de l'Homme (*Le Monde*, 15 juin 2002). La société civile est fragile, et les défenseurs des droits de l'homme travaillent le plus souvent dans des conditions difficiles et dangereuses. Cependant, ces derniers ont poursuivi leur action en dépit de restrictions toujours plus fortes à leurs activités.

Dans certains pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, les personnes et organisations militant pour la défense des droits de l'Homme sont exposées au harcèlement et à l'intimidation. Plusieurs gouvernements utilisent le système judiciaire pour menacer les défenseurs des droits humains et entraver leurs activités. Nombreux sont ceux qui ont été traduits devant des tribunaux qui ne respectaient pas les normes internationales en matière de compétence, d'indépendance et d'impartialité<sup>3</sup>. Certains ont été détenus arbitrairement. Plusieurs pays refusent l'enregistrement d'organisations de défense des droits de l'Homme et usent par la suite de ce prétexte pour poursuivre les membres de ces mouvements pour « activités illégales ». D'autres gèlent tout financement accordé par les donateurs nationaux, régionaux ou internationaux afin de réduire leurs activités. La liberté d'expression des défenseurs des droits de l'Homme est entravée. Les défenseurs des droits de l'Homme, souvent considérés comme des dissidents, sont dans certains pays l'objet d'une surveillance policière constante, d'interdictions de se déplacer à l'étranger, de licenciements, d'écoutes et de coupures de leurs communications téléphoniques, de violences physiques, de mesures de harcèlement à l'encontre de parents, de menaces et d'actes de vandalisme, et de campagnes de diffamation dans la presse<sup>4</sup>.

L'ensemble des mesures aussi diverses et variées dont sont victimes les organisations et défenseurs des droits de l'Homme de la région euro-méditerranéenne s'inscrivent en violation des obligations prescrites dans les instruments internationaux dont les pays de la

<sup>1</sup> Cf. Livre blanc de 8 organisations de défense des droits de l'Homme évaluant cinq années du PEM eu égard au respect des droits de l'Homme, 15 novembre 2000, [www.euromedrights.net](http://www.euromedrights.net).

<sup>2</sup> Cf. Ghassan Salamé, 1994, *Démocraties sans démocrates*, Paris: Fayard

<sup>3</sup> Amnesty International, Rapport annuel 2005, Index AI: POL 10/001/05, <http://web.amnesty.org/report2005/2md-index-fra>

<sup>4</sup> Human Rights Watch, World report 2006, Janvier 2006, <http://hrw.org/wr2k6/wr2006.pdf>

région sont parties et en dénaturent même la portée<sup>5</sup>.

Dans un tel contexte, un soutien matériel mais également moral des personnes, organisations et groupes qui travaillent à la promotion et à la défense des droits de l'homme dans la région euro-méditerranéenne se sont révélés impératifs<sup>6</sup>.

Considérant « le rôle important que joue la coopération internationale et la précieuse contribution qu'apportent les individus, groupes et associations à l'élimination effective de toutes les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples et des personnes »<sup>7</sup>, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) a été établie pour apporter une assistance financière souple et stratégique aux défenseurs des droits de l'Homme pour répondre de manière effective à leurs besoins et ainsi leur permettre de poursuivre leurs activités dans la région euro-méditerranéenne.

## **1.2. La FEMDH : un premier bilan**

L'année 2005 est l'année de démarrage des activités de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme mais elle est aussi l'année où celle-ci s'est positionnée pour répondre aux besoins exprimés par les défenseurs dans la région, tout en mettant en place ses structures internes et ses méthodes de travail.

Cette première année d'activité a mis en lumière certains phénomènes majeurs auxquels sont confrontés les organisations et défenseurs des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne. Ces phénomènes sont intimement liés à la nature de leurs activités mais également aux grandes tendances politiques nationales et internationales. Les sollicitations parvenues à la FEMDH reflètent donc ces tendances lourdes et font apparaître la nécessité d'un débat, avec le Conseil des représentants notamment.

1- Les pressions gouvernementales exercées dans certains pays de la région sur les organisations et défenseurs des droits de l'Homme au cours de l'année 2005 ont mis en péril l'exercice de leurs activités. Ces pressions se sont notamment matérialisées par l'instrumentalisation du système judiciaire mais également par le gel des comptes de ces associations. Ces dernières ont donc naturellement exprimé leur besoin de soutiens tant politique que financier pour pouvoir poursuivre leurs activités au niveau national et international.

2- Nombreux sont également les défenseurs des droits de l'Homme qui, en raison de mesures de privation de liberté, de harcèlement, de restriction à leurs droits et de mauvais traitements, font aujourd'hui face à de sérieux problèmes de santé. Ceux-ci nécessitent examens médicaux, interventions chirurgicales, et traitements pharmaceutiques qui, s'ils

---

<sup>5</sup> La Déclaration universelle des droits de l'Homme ; la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 53/144 du 9 décembre 1998 et notamment les articles 1, 5, 6, 9, 12, 13 relativement aux faits présentés ci-dessus ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 et notamment les articles 9, 14, 19, 21, 22 relativement aux faits présentés ci-dessus...

<sup>6</sup> Cf. Historique de l'établissement de la FEMDH, Annexe 1

<sup>7</sup> Préambule de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme

n'étaient pas pris en charge, auraient mis à mal le développement et la continuité de l'action des défenseurs des droits de l'Homme dans la région. Or la plupart des institutions nationales, régionales et internationales n'ont pas vocation à couvrir ces frais, auxquels les défenseurs des droits de l'Homme ne peuvent bien souvent subvenir eux-mêmes.

3- Les lacunes en termes de capacités administratives sont une donnée constante de l'année 2005. Elles ont été clairement mises en évidence lors de la création de nouvelles activités dans la région mais également dans le cadre du fonctionnement de petites organisations déjà existantes. Force est de constater que l'objet social est toujours présent mais les ressources humaines ou de fonctionnement restent fort insuffisantes dans la région. La plupart des membres des organisations de défense des droits de l'Homme exercent leurs activités de manière bénévole. Ils ne disposent donc ni des qualifications, ni du soutien nécessaire à la formulation de projets répondant aux critères définis par les principaux bailleurs de fonds. Ce manque de capacités administratives s'est également illustré dans l'évaluation et le rendu des comptes de certaines associations. Un réel besoin pour couvrir des petits montants en matière de fonctionnement et de personnel s'est donc manifesté.

4- La Fondation a enfin constaté un manque de stratégie et de priorité dans l'exercice des activités de certaines organisations de défense des droits de l'Homme fortement reconnues internationalement tant par la qualité de leur action que par leur capacité à travailler en réseau. Ces organisations se sont laissées surprendre par des problèmes de trésorerie imprévus ne leur permettant pas de poursuivre leurs activités sans un soutien financier exceptionnel. Ces problèmes sont pour la plupart tributaires de l'environnement politique et des conditions restreintes d'exercice de leurs activités.

5- Tout au long de l'année 2005, la Fondation a, dans le cadre de ses activités, fortement ressenti la nécessité de renforcer les contacts et l'action coordonnée entre les institutions régionales et internationales agissant dans le domaine de la protection des défenseurs pour apporter un soutien politique et financier efficace aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région.

## **2. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DE LA FONDATION**

Les activités de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) ont effectivement débuté au début de l'année 2005<sup>8</sup>. La mise en œuvre des activités de la Fondation a été engagée par le Conseil d'administration afin de développer une stratégie efficace pour venir en aide aux défenseurs des droits de l'homme et aux organisations de la région méditerranéenne.

Le Conseil d'administration a également accordé des financements destinés au développement de certaines activités et à l'aide à la création de certaines organisations travaillant dans des domaines considérés comme trop sensibles pour recevoir le soutien des donateurs ou qui ne rentrent pas dans le cadre habituel des financements des principaux donateurs.

---

<sup>8</sup> Pour un calendrier détaillé des activités de la FEMDH en 2005, veuillez vous référer à l'Annexe 2.

## **2.1. Réunions du Conseil d'administration**

Conformément aux Statuts de la Fondation, le Conseil d'administration est chargé de la mise en œuvre des objectifs et des statuts de la Fondation. Dans cette optique, le Conseil s'est réuni une première fois les 6-7 février 2005 à Londres.

### **i. Réunion du Conseil d'administration, Londres, 6-7 février 2005**

Au cours de cette réunion, les membres présents ont défini les caractéristiques essentielles de la création d'une Fondation opérationnelle et efficace.

Ils ont discuté de l'établissement de la Fondation, de ses statuts, des critères de financement, de la composition du Conseil d'administration et de la nomination d'un Président, du calendrier et de la répartition des tâches en 2005 entre le personnel du Secrétariat et les membres du Conseil d'administration, de l'accord de partenariat avec le REMDH, ainsi que du budget et de l'offre d'emploi pour le poste de directeur exécutif. De plus, le Conseil a examiné les premières demandes de financement soumises à la Fondation.

Driss El Yazami a été élu Président de la Fondation. La Fondation a lancé un appel à candidatures pour recruter un directeur exécutif/une directrice exécutive susceptible d'entrer en fonction dans les meilleurs délais.

La Fondation a également défini un budget lui permettant de débiter ses activités de financement dès le mois suivant. Les critères de financement des demandes ont été discutés et le Conseil d'administration a décidé de ses activités, des pays concernés, des personnes et organisations susceptibles d'être aidées financièrement.

Dès ce moment, la Fondation a été en mesure de recevoir des candidatures de financement. Après la réunion, les critères d'éligibilité des demandes de financement et les lignes directrices que doivent suivre les candidatures ont été publiés sur le site du REMDH ([www.euromedrights.net](http://www.euromedrights.net)), dans les trois langues de travail de la Fondation (anglais, français et arabe), de façon à ce que les premiers candidats puissent soumettre leurs demandes au Secrétariat de la Fondation<sup>9</sup>.

Après publication de l'offre d'emploi pour le poste de directeur exécutif de la Fondation, le Secrétariat a reçu une quarantaine de candidatures. En fonction des critères définis lors de la réunion, deux entretiens ont eu lieu à Paris, le 28 mai 2005, en présence de Driss El Yazami, Président de la Fondation, Kamel Jendoubi, membre du Conseil d'administration, et Marc Schade-Poulsen, Directeur exécutif du REMDH<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Voir critères d'évaluation des candidatures, Annexe 3, et lignes directrices des candidatures, Annexe 4.

<sup>10</sup> Ces critères, entre autres, étaient les suivants : Diplôme universitaire supérieur ou expérience et connaissance équivalentes dans divers domaines (Gestion de projet et collecte de fonds, bonne connaissance de l'histoire, du travail et du fonctionnement des ONG de défense des droits de l'Homme et des militants en Méditerranée et au Moyen-Orient, des droit de l'Homme et du droit humanitaire international, de la gestion administrative et financière. Excellente connaissance de l'arabe et de l'anglais au minimum, la connaissance d'une autre langue constituant un atout supplémentaire).

ii. **Réunion du Conseil d'administration, Le Caire, 13-14 juin 2005**

Conformément aux décisions prises au cours de la première réunion du Conseil d'administration de la Fondation, une seconde réunion s'est tenue au Caire le 13-14 juin 2005.

Au cours de cette réunion, les participants ont discuté des développements intervenus depuis la création de la Fondation, du poste de directeur exécutif de la Fondation, des règles de procédure internes concernant la consultation relative aux demandes de financement, du budget et de la stratégie envisagée pour la recherche de financement pour les années à venir. En outre, le Conseil d'administration a examiné les demandes de financement adressées au Secrétariat.

A la suite des entretiens relatifs au poste de directeur exécutif, il est apparu que le candidat ayant le profil le plus adéquat n'était malheureusement pas en mesure de s'installer au Danemark, si bien que le Conseil a décidé de ne pas aller plus loin avec cette candidature, en raison d'empêchements juridiques (l'article 1 des Statuts précise que « le directeur exécutif résidera en permanence au Danemark »). Le Conseil a donc décidé qu'aucun des candidats sélectionnés ne répondait aux critères préalablement définis. Une nouvelle sélection devait donc intervenir de façon à pourvoir le poste de Directeur exécutif dans les meilleurs délais.

Le Conseil d'administration a également discuté des procédures relatives aux consultations susceptibles de déboucher sur une décision efficace et rapide concernant les activités de soutien de la Fondation. Ces règles de procédure précisent les modalités à respecter dans le cadre des consultations, pour mobiliser l'aide des professionnels et des bénévoles et initier l'intervention, soit de façon autonome, soit en collaboration avec les partenaires locaux, régionaux ou internationaux présents dans la région. Le document présenté lors de la réunion du Conseil d'administration définit les règles concernant la réception des demandes, l'examen des dossiers de demande, l'évaluation de l'urgence des besoins, les consultations du Conseil d'administration et la division des tâches, la mise en œuvre des décisions en cas de financement du demandeur et le transfert des fonds, de même que les procédures d'évaluation et de suivi. Ce document provisoire a été utilisé comme base de travail, et il sera finalisé en fonction de l'expérience acquise dans la pratique.

Les membres du conseil d'administration ont également procédé à l'élection de Christine M. Merkel comme Vice-présidente de la Fondation et d'Eskil Trolle comme Trésorier de la Fondation.

**2.2. Soutien aux organisations et défenseurs des droits de l'homme de la région euro-méditerranéenne**

Depuis février 2005, le Secrétariat de la Fondation a reçu un nombre croissant de demandes de financement et a commencé ses activités de soutien envers les organisations et défenseurs des droits de l'homme de la région euro-méditerranéenne.

Le Conseil d'administration de la Fondation a défini deux procédures, l'une urgente et l'autre non urgente, de façon à organiser de manière efficace l'aide aux projets, organisations ou individus, en fonction de leurs besoins.

Dès lors que le Secrétariat de la Fondation reçoit une candidature, la décision concernant l'urgence est prise par ce dernier après examen de la candidature et évaluation de la situation de l'organisation ou défenseur des droits de l'Homme dans le pays concerné. La candidature doit expliquer précisément l'urgence des besoins et les raisons nécessitant d'engager une prise de décision rapide du Conseil d'administration.

Dans le cas d'une demande urgente, les membres du Conseil peuvent être consultés par email, par téléphone ou par voie de téléconférence, de façon à prendre une décision rapide. Les membres du Conseil d'administration devront normalement transmettre leurs décisions et commentaires au Secrétariat dans les dix jours à compter de l'envoi de la candidature. Dans des cas individuels critiques, le Secrétariat peut demander que la décision soit prise dans un délai raccourci. Dans des cas individuels exceptionnels, essentiellement les cas sensibles liés à des menaces sur la santé et la sécurité, la décision peut être prise par le Président et le Trésorier.

Prenant pour référence l'ensemble des instruments internationaux applicables à la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la Fondation a apporté son soutien urgent à :

*Un défenseur des droits de l'Homme, militant de longue date dont ses activités et sa famille ont été la cible de harcèlements continus de la part des autorités : poursuites judiciaires dénuées de tout fondement ; condamnations à des peines de prison ; conditions de détention très pénibles allant à l'encontre des standards internationaux relatifs aux droits de l'Homme et notamment de l'article 12§2 de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits.*

*Ce harcèlement a porté gravement atteinte à la santé du défenseur des droits de l'Homme et donc à la continuité de ses activités, au point qu'une opération chirurgicale devait être effectuée sans délai. En raison de problèmes de santé, aggravés par les violations de ses droits, une aide financière d'urgence lui a été accordée par le Conseil d'administration à titre exceptionnel (mars 2005).*

*Une organisation de défense des droits de l'Homme, objet de nombreuses campagnes de répression, souhaitait réunir l'ensemble de ses membres en vue de remettre à jour un programme d'activités, en raison de l'augmentation notable du nombre de ses membres, des activités croissantes de l'organisation et de l'instabilité de la situation dans le pays d'activité.*

*L'organisation avait besoin de toute urgence d'un soutien de base, afin de consolider ses activités en cours, mais n'était pas en mesure d'obtenir explicitement l'aide de donateurs étrangers, ce qui aurait mis l'organisation et ses membres en danger vis-à-vis des autorités en place.*

*Considérant les dispositions des articles 5§b et 13 de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme et eu égard aux raisons mentionnées ci-dessus, une aide financière d'urgence a été accordée par le Conseil d'administration dont le financement a été réalisé par le biais de moyens sécurisés (avril-mai 2005).*



*Une organisation de défense des droits de l'Homme, continuellement sous la menace gouvernementale, qui bloque les fonds en provenance de l'étranger et à l'intérieur du pays. L'organisation a fait l'objet de mesures de répression tant physique que morales et juridiques, contrevenant aux obligations prescrites par les instruments internationaux et notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 21 et 22) et la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme (art. 5§a et 6§c).*

*L'organisation avait besoin de toute urgence d'un soutien de base, afin de pouvoir réunir les organisations, membres et défenseurs des droits de l'homme au plan international, régional, national et local. Les objectifs de cette réunion étaient d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays d'activité, d'élire les composantes exécutives et de voter les rapports moral et financier, ainsi que d'actualiser les règles de fonctionnement de l'organisation et de ses structures.*

*Considérant les éléments mentionnés ci-dessus, une aide financière d'urgence a été accordée par le Conseil d'administration dont le financement a été réalisé par le biais de moyens sécurisés (août-septembre 2005).*

*Une organisation de défense des droits de l'Homme, focalisant son action sur la vérité et la justice, qui s'était donné pour mission de lancer une vaste campagne d'information et de sensibilisation, destinée à informer l'opinion publique nationale et internationale des conséquences d'une amnistie générale (référendum) sur les victimes de violations des droits de l'homme.*

*L'organisation était sérieusement gênée dans ses efforts de recherche de financement pour cette campagne, en raison de l'absence de reconnaissance officielle de ses activités dans le pays cible (contraire aux dispositions de l'article 5§b de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme), et en raison de la situation géographique de l'organisation.*

*Avant la tenue d'un référendum, une aide financière d'urgence a été accordée par le Conseil d'administration, destinée à soutenir les activités en cours de l'organisation, lesquelles ne s'inscrivent pas dans le cadre traditionnel de financement retenu par les donateurs (septembre 2005).*

Dans le cas d'une demande sans caractère d'urgence, le dossier est examiné par le Conseil d'administration lors de ses réunions annuelles.

La Fondation a, à ce titre, apporté son soutien à :

*Une organisation qui se consacre à la défense des droits de l'homme et à la promotion d'un dialogue qui puisse conduire à une paix véritable et à un processus de démocratisation dans un pays de la région. L'un des outils dont l'organisation dispose pour informer et sensibiliser l'opinion est son site internet fonctionnant comme une base de données constituée de plus de 7 500 fichiers (articles de presse, documents de référence, rapports d'ONG, témoignages de victimes, etc.).*

*Une aide financière a été accordée par le Conseil d'administration, destinée à soutenir un projet innovant, à savoir la création d'une section en langue anglaise du site internet de documentation sur les droits de l'Homme permettant à l'organisation travaillant de l'étranger de renforcer ses capacités d'approche d'une audience de langue anglaise (juin 2005).*

*Une organisation pionnière qui se consacre à la promotion et au renforcement des droits de l'Homme dans un pays de la région, et qui a été depuis une vingtaine d'années régulièrement victime de harcèlement et de pressions de la part des autorités. Les diverses mesures prises à l'encontre de l'organisation sont notamment contraires aux dispositions des articles 5 et 13 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme.*

*Après des années placées sous haute surveillance, l'organisation souhaitait réorganiser son action dans le pays par la tenue d'une réunion visant à adopter un programme de transition qui devait conduire à un redéploiement de l'organisation sur l'ensemble du pays et à la mise à jour des statuts et des règles de conduite de l'organisation ainsi qu'à la réactualisation de ses structures pour améliorer son image auprès de toutes les générations.*

*Une aide financière a été accordée par le Conseil d'administration, destinée à soutenir la restructuration de l'organisation, considérant qu'il s'agissait d'une priorité urgente pour le mouvement des droits de l'Homme dans le pays en question (juin 2005).*

*A la suite de cette réunion, l'organisation a mis en place un projet qui est le résultat de cette nouvelle réorganisation. Le projet vise à promouvoir les droits de l'homme au sein de la société civile dans le cadre de la formation aux droits de l'homme et à l'éducation civique. Il consiste en la création d'un centre de documentation sur les droits de l'homme et l'organisation de séminaires et ateliers permettant à des juristes, avocats et membres d'ONG d'échanger leurs expériences et de s'organiser en réseau pour leur action de défense des droits de l'homme dans le pays.*

*Une aide financière a été accordée par le Conseil d'administration, destinée à encourager et soutenir les activités en cours et renforcer les capacités de l'organisation relativement à ce projet novateur, qui a par ailleurs reçu le soutien d'un des principaux bailleurs de fonds internationaux (décembre 2005).*

*Une organisation de défense des droits de l'Homme qui s'est donné pour mission d'offrir gratuitement une aide et assistance juridique et administrative aux victimes de violations des droits de l'Homme du fait des décisions politiques et qui souhaitait pouvoir continuer de mettre en œuvre un projet visant à permettre à des personnes ciblées de rendre visite à des membres de leur famille, prisonniers et détenus, dans une zone qui leur a été interdite d'accès ainsi qu'un projet visant à obtenir la restitution des corps de personnes décédées.*

*Une aide financière a été accordée par le Conseil d'administration, destinée à soutenir ces deux projets innovants mis en œuvre dans un environnement difficile (décembre 2005).*

*Une organisation travaillant à fournir un traitement et une réhabilitation à la fois psychologique et médicale à court et à long terme pour les hommes, femmes et enfants qui ont fait l'objet d'une quelconque violence physique ou psychologique dans un pays donné. Les activités de l'organisation consistent en l'extension des contacts avec les victimes, à faire campagne en leur nom, informer les médias, fournir un accès à l'aide juridique, représenter les victimes auprès des autorités compétentes, fournir des rapports d'expertise médico-légale basés sur les conséquences psychologiques de la violence, etc.*

*En raison de l'environnement politique, de la nature unique du travail accompli par l'organisation ainsi que du retrait des principaux donateurs internationaux du pays, le Conseil d'administration a souhaité que les activités proposées par l'organisation ne soient pas stoppées et a donc décidé de lui octroyer un soutien financier (décembre 2005).*

*Une organisation ayant pour objectif de fournir une aide juridique gratuite aux victimes de violations des droits de l'Homme, de diffuser les valeurs relatives aux droits de l'Homme ainsi que de promouvoir ces valeurs juridiques auprès de la population d'un pays de la région. En outre, l'organisation agit de manière active en faveur de la réforme de la législation dès lors que cette dernière est contraire aux normes nationales et aux conventions internationales que le pays a ratifiées. En raison de certaines positions adoptées dans le passé sur la politique gouvernementale, l'organisation a fait l'objet de violentes critiques et pressions, si bien qu'aujourd'hui les autorités gouvernementales sont intervenues et ont gelé tous les comptes de l'association sans aucune notification. Cette action, contraire aux dispositions des conventions internationales et notamment aux articles 8, 9, 12 et 13 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, n'ayant pas été levée et en l'absence de prise de position de la Justice sur le sujet, l'association ne pouvait plus payer ses loyers ni même son personnel pour pouvoir poursuivre ses activités.*

*Considérant les éléments mentionnés ci-dessus, une aide financière a été accordée par le Conseil d'administration, destinée à soutenir la poursuite des activités de l'organisation, dont le financement a été réalisé par le biais de moyens sécurisés (décembre 2005).*

### **2.3. Surveillance et suivi des organisations et des personnes soutenues**

L'un des principaux soucis de la Fondation, dans le cadre de ses interventions, est d'assurer aux bénéficiaires de ses aides la viabilité de leurs activités et des perspectives à long terme. La FEMDH travaille donc à établir des critères pour organiser le suivi et l'évaluation de toutes ses interventions.

### **2.4. Autres réunions**

La Fondation a organisé des réunions ayant pour objectif d'explorer les possibilités de coopération future avec d'autres organisations. Cet objectif est étroitement lié à la volonté de créer et de maintenir des partenariats fiables sur le plan national, régional et international. La Fondation peut ainsi identifier les synergies possibles avec des acteurs ou partenaires clés présents dans la région, des personnes ressources et des donateurs potentiels favorisant des engagements durables dès que cela est possible. En effet, l'intention de la Fondation est d'améliorer et de renforcer la capacité des ONG à rechercher eux-mêmes des fonds auprès de donateurs internationaux et régionaux, de consolider leurs capacités administratives et organisationnelles, tout en essayant de promouvoir des initiatives de partenariat et renforcer le travail en réseau.

Dans cet esprit, en juin 2005, une rencontre a été organisée avec des représentants de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures et le Conseil d'administration de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme. Le but de cette réunion était d'échanger des informations sur les activités en cours et d'examiner les possibilités d'une future coopération.

Le Conseil d'administration de la Fondation a également rencontré des représentants de la Fondation Ford au Caire et de l'Initiative d'une Fondation arabe des droits de l'Homme. De la même façon, le but de cette réunion était d'échanger des informations sur les activités en cours et d'examiner les possibilités d'une future coopération.

Le personnel du Secrétariat de la Fondation a également participé à la troisième Plate-forme de Dublin pour les défenseurs des droits de l'Homme, organisée en octobre 2005 par Front Line. La Plate-forme a rassemblé plus d'une centaine de défenseurs des droits de l'homme en danger, venus de plus de soixante-dix pays. Pour la Fondation, le but de cette rencontre était de mieux comprendre les programmes et nouvelles initiatives développées par Front Line et par d'autres donateurs internationaux et régionaux, ainsi que de rencontrer des défenseurs des droits de l'homme.

Le Conseil d'administration et le Secrétariat de la Fondation sont aussi en contact avec les membres ordinaires, individuels et associés du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. De cette manière, la Fondation bénéficie d'une source unique et hautement qualifiée de connaissances et de contacts avec l'environnement des droits de l'homme dans la région euro-méditerranéenne. A cet égard, la Fondation obtient facilement des informations fiables et détaillées nécessaires pour mener à bien ses opérations, améliorant ainsi la qualité, la précision et les perspectives à long terme de l'aide qu'elle apporte aux organisations et défenseurs des droits de l'homme dans la région.

### **3. INFORMATION ET COMMUNICATION**

L'information et la communication sont des activités majeures pour la Fondation, si elle veut pouvoir soutenir de manière stratégique les défenseurs et organisations des droits de l'homme de la région méditerranéenne, et jouer un rôle crucial en fournissant au public des informations fiables. En 2005, la Fondation a fourni aux éventuels candidats toute information utile sur ses activités, de même que les lignes directrices à respecter pour présenter une candidature et les critères de financement (éligibilité en termes d'objectifs, de bénéficiaires, d'activités, et présentation des dossiers).

Ces informations ont été publiées sur le site du REMDH ([www.euromedrights.net](http://www.euromedrights.net)) dans les trois langues de travail de la Fondation (anglais, français et arabe) de façon à rendre accessibles à tous ces données et documents de base. La page web de la Fondation a été régulièrement mise à jour et enrichie au cours de l'année. Les modalités pour soumettre des demandes de financement non urgentes ont été également précisées sur cette page, dans les trois langues de travail de la Fondation.

Dès ce moment, le Secrétariat de la Fondation a reçu un nombre croissant de demandes de financement, de demandes de renseignements et diverses autres demandes, et s'est efforcé de constituer un lien efficace entre les candidats et le Conseil d'administration de la Fondation. Le Secrétariat de la Fondation a rempli un rôle de conseiller et de médiateur à l'égard des candidats, tout en maintenant le contact entre les divers membres du Conseil. Le Conseil d'administration est également resté informé des activités du Secrétariat, sur une base trimestrielle, grâce à une note d'information envoyée par courrier électronique à tous ses membres, en anglais et en français.

Cependant, la Fondation, en raison de son mandat spécifique, a conscience que nombres de données relatives à ses activités, aux candidats ou bénéficiaires d'un soutien financier

octroyé par la Fondation peuvent porter préjudice à un exercice libre des activités de promotion et de défense des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne. Le fait de recevoir un soutien financier de bailleurs de fonds internationaux peut parfois mettre en danger les personnes ou organisations bénéficiaires. La région du sud et de l'est de la Méditerranée souffre également d'un grand déficit dans la liberté d'expression et internet est souvent la cible d'une multitude de systèmes de censure et de contrôle. Ainsi, en vue de protéger et promouvoir l'action des organisations et défenseurs des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne, la Fondation a décidé de garder confidentielles la plupart des informations relatives à ses bénéficiaires. Cependant, en vue de préserver la transparence de ses activités, la Fondation communique à ses principaux donateurs les données nécessaires relatives à ses activités mais garde confidentielles la plupart de ces informations qui seront diffusées à destination du public en général.

Le contexte décrit ci-dessus accru par la nature sensible des informations réduit par conséquent également la sécurité des communications entre le Secrétariat et les membres du Conseil d'administration mais également entre le Secrétariat et les candidats ou bénéficiaires d'un soutien. De plus amples moyens techniques pour sécuriser les communications et transmissions sont donc à l'étude pour pouvoir permettre à la Fondation d'exercer ses activités de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme de manière libre et effective.

Au cours de l'année 2005, la Fondation a également cherché un design pour un en-tête et un logo représentatifs. Après avoir étudié différentes options, la Fondation a finalement décidé de confier à Ziteman A/S, une société danoise, le soin de mener à bien le design graphique. L'ensemble du processus a été supervisé par le Secrétariat.

La Fondation a aussi étudié les possibilités offertes pour la création d'un site Internet distinct de celui du Réseau. Après avoir étudié différentes options, la Fondation a finalement décidé de confier à Cubit Medialine, une société danoise, le soin d'élaborer ce nouveau site. Le plan de ce nouveau site a été établi, et des contacts ont été pris avec la société choisie, de façon à ce que la Fondation puisse lancer son propre site au cours de l'année 2006.

#### **4. COLLECTE DE FONDS**

La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme disposait, pour l'exercice 2005, des généreuses contributions de DANIDA, SIDA, et du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Elle a informé ses donateurs de sa création et des activités envisagées. Les membres du personnel et du Conseil d'administration ont également rencontré des donateurs, pour rendre compte des activités de la Fondation et discuter des possibilités d'une future collaboration.

En septembre 2005, les membres du Secrétariat et du Conseil d'administration ont rencontré des représentants du Ministère des Affaires étrangères aux Pays-Bas, et du Ministère des Affaires étrangères au Danemark.

D'autres donateurs potentiels ont également été contactés, et la Fondation cherche à finaliser une stratégie de financement pour l'avenir.

## 5. EVALUATION

La FEMDH estime que ces activités sont menées correctement en terme de soutien stratégique des défenseurs et organisations de droits de l'homme. Les objectifs et résultats obtenus jusqu'à aujourd'hui sont satisfaisants. Il est certes plus difficile qu'escompté de trouver la bonne personne pour exercer la fonction de directeur/trice exécutif/ve de la Fondation. Toutefois, le Conseil d'administration espère que ce poste sera pourvu dès que possible, permettant ainsi que les activités de conseil et de représentation puissent être menées sans délai.

Les principaux risques pour la Fondation sont liés à la réaction de divers gouvernements de la région, qui peuvent chercher à interdire ou à entraver l'accès des militants et associations des droits de l'homme au soutien de la Fondation, considérant que la Fondation joue le rôle d'un mécanisme déclencheur d'activités « subversives » et « déstabilisantes », orchestré par des agents étrangers, publics ou privés. Ces risques, s'ils étaient mis en pratique, iraient à l'encontre du respect des obligations relatives aux droits de l'Homme incombant aux Etats de la région. Toutefois, la transparence du fonctionnement de la Fondation, alliée à la bonne réputation des membres du Conseil d'administration, devraient mettre efficacement un terme aux soupçons et à toute opposition, à moyen et à long terme.

## 6. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

### **Membres du Conseil d'Administration :**

Le 18 avril 2005, Salima Ghezali et Lynn Welchman ont été enregistrées comme membres de la Fondation auprès des autorités civiles danoises par le cabinet juridique Bech-Bruun Dragsted.

### **Personnel du Secrétariat :**

Le Secrétariat de la Fondation a fonctionné de la façon suivante :

- Au cours de la période **janvier-décembre 2005**, Marc Schade-Poulsen (Doctorat, MA d'Anthropologie), directeur exécutif du REMDH, a assuré à temps partiel la supervision organisationnelle des activités du secrétariat de la Fondation.
- Au cours de la période **mars-août 2005**, Anne-Sophie Schaeffer (Master en droit international public, Master de juriste internationaliste de terrain, MA en Droit) a été employée à plein temps comme étudiante stagiaire et, pour la période **septembre-décembre 2005**, comme coordinatrice de projet à Copenhague.
- Au cours de la période **mars-décembre 2005**, Nels Lyngsø (diplômée d'audit et de comptabilité) a été employé à temps partiel par la Fondation en qualité de comptable à Copenhague.

L'audit de la Fondation a été confié à un cabinet indépendant, *PriceWaterHouseCooper*, Copenhague, qui intervient chaque fois que nécessaire. La Fondation a présenté un rapport d'activité au Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en juin 2005, et au Ministère des Affaires étrangères de Suède en juillet 2005. De plus, les comptes de la Fondation sont vérifiés une fois l'an. Les rapports financiers et les rapports d'audit annuels seront publiés sur le site.

**Traducteurs :**

Les traductions sont faites à l'extérieur, et le Secrétariat en assure la relecture.

## ANNEXE 1: HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA FEMDH

Initiée par le REMDH (Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme), la Fondation représente une contribution spécifique à la dimension relative aux droits de l'homme de la Déclaration de Barcelone, et soutient la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par la résolution n° 53/144 de l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998 (1).

Une étude de faisabilité (2) effectuée en 2002 a permis de mettre en lumière les besoins d'aide d'urgence exprimés par les ONG pour soutenir les défenseurs des droits de l'Homme pris pour cible, pour fournir des locaux et les fonds indispensables à une exploitation minimale, des financements de formations pour renforcer les capacités, la participation à des réunions à l'étranger, la prise de contact avec les donateurs internationaux, etc. Il faut ajouter à cela la nécessité d'entreprendre des activités de recherche qui, dans certains cas, requièrent des ressources considérables, à la fois techniques, humaines et financières.

Les principaux donateurs publics et privés sont soumis à des contraintes, tant en ce qui concerne leurs procédures administratives et leurs mandats qu'en ce qui concerne les ressources humaines dont ils disposent. Les institutions bilatérales ou multilatérales suivent des procédures restrictives aussi bien au niveau des critères appliqués et de la durée du processus de décision qu'au niveau du manque de connaissances sur lesquelles elles s'appuient dans la région euro-méditerranéenne.

C'est pourquoi il est indispensable de disposer de sources de financement complémentaires pour satisfaire des besoins urgents et spécifiques. La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a pour mission de répondre à ces besoins, et de soutenir les organisations et les défenseurs des droits de l'homme au moyen de fonds limités, mais d'une grande flexibilité.

L'établissement de la Fondation a été approuvé par l'Assemblée générale du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), réunie à Malte en décembre 2003. L'Assemblée générale a donné mandat au Comité exécutif de finaliser les Statuts et inaugurer la Fondation. En octobre 2004, les autorités civiles danoises (Civilretsdirektoret) ont accepté les Statuts de la Fondation, y compris le fait qu'un seul des sept ou neuf membres du Conseil d'administration soit de nationalité danoise (3).

Le Comité exécutif a adopté officiellement la version définitive des Statuts lors de sa réunion ordinaire des 29-31 octobre 2004 à La Haye, et nommé sept des neuf membres du Conseil d'administration. Il a donné mandat au Président et au Directeur exécutif du REMDH de procéder à l'enregistrement de la Fondation.

Faisant écho à l'adoption par les Nations Unies de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, le REMDH a lancé la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme le 9 décembre 2004.

Le capital initial a été généreusement constitué par DANIDA (Danish International Development Agency), SIDA (Swedish International Development Cooperation Agency), le Ministère danois des Affaires étrangères, l'Académie méditerranéenne des études diplomatiques à Malte, le REMDH et l'Aide suédoise aux Réfugiés.

(1) Déclaration des Nations Unies sur les droits et responsabilités des individus, des groupes et des organismes de la société pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales universellement reconnus.

(2) DANIDA, Feasibility Study of a Foundation for the Promotion and Protection of Human Rights in the Euro-Mediterranean Region. Final Report. Rule of Law Consulting, September 2002

(3) La création de la fondation constitue un précédent, car c'est la première fondation danoise autorisée à ne comporter qu'un seul ressortissant danois siégeant au Conseil d'administration



La Fondation disposait, pour l'exercice 2005, des généreuses contributions de DANIDA, SIDA, et du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Lors de l'établissement de la Fondation, les divers composants organisationnels ont été définis et établis.

La Fondation est constituée d'un Conseil d'administration (la plus haute autorité), chargé de prendre toutes les décisions relatives à l'octroi de financements et de mettre en œuvre et faire respecter les objectifs et statuts de la Fondation.

Lors de la réunion fondatrice, les participants ont nommé sept des membres du Conseil d'administration de la Fondation, qui ont tous accepté cette nomination. Pendant la réunion du Conseil d'administration, en février 2005 à Londres, les membres du Conseil d'administration présents ont élu un Président et procédé à la nomination de deux autres membres. La vice-présidente et le trésorier ont été élus à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration, organisée au Caire en juin 2005.

Le Conseil d'administration est constitué de neuf membres, à savoir :

- **Président de la Fondation:** Driss El Yazami, Secrétaire général de la FIDH, Vice-Président de la Ligue française des Droits de l'Homme, Maroc
- **Vice-présidente de la Fondation:** Christine M. Merkel, Chargée de la Culture et de la Communication / Information (Mémoire du Monde) à la Commission allemande de l'UNESCO, Allemagne
- **Trésorier de la Fondation:** Eskil Trolle, Avocat, Associé du cabinet Bech Bruun, Danemark
- Hanny Megally, Directeur du Programme pour le Moyen-Orient de la Commission internationale pour la Justice transitionnelle, Egypte – RU
- Khémaïs Chamhari, Expert conseil, ancien membre du Parlement tunisien, lauréat du prix Nuremberg des Droits de l'Homme, Tunisie
- Kamel Jendoubi, Président du REMDH, Président du Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie, France
- Bahey El Din Hassan, Directeur du CIHRS (Cairo Institute for Human Rights Studies), Egypte
- Salima Ghezali, journaliste, lauréate du prix Sakharov en 1997, Algérie
- Lynn Welchman, professeur de droit à l'Ecole des Etudes orientales et africaines de l'Université de Londres (SOAS), qui a travaillé pour le mouvement palestinien des droits de l'homme et diverses ONG de défense des droits de l'homme, Royaume Uni

La Fondation est également composée d'un Conseil des Représentants <sup>(4)</sup> qui reçoit et discute le rapport d'activité et le rapport financier de la Fondation, ainsi que le programme des futures activités, tous les deux ans, à l'occasion de l'Assemblée générale du REMDH. Le Conseil des Représentants joue un rôle consultatif à l'égard du Conseil d'administration.

---

(4) Le Conseil des Représentants de la Fondation est constitué de tous les membres du REMDH (ordinaires, individuels et associés).

Le Secrétariat de la Fondation est hébergé dans les locaux du REMDH, et son siège social est domicilié au Danemark. Le personnel du Secrétariat reçoit et prépare les demandes de financement pour le Conseil, procède au suivi des décisions, offre des conseils et des services de médiation aux candidats, distribue les financements et surveille leur utilisation, en même temps qu’il assure la communication entre les membres du Conseil d’administration (5).

La Fondation est une entité indépendante du REMDH. Elle est enregistrée légalement auprès des autorités danoises, en conformité avec les Statuts de la Fondation. La comptabilité de la Fondation est également distincte de celle du Réseau, et un accord a été passé à cet égard entre le REMDH et la Fondation.

---

(5) Le Secrétariat de la Fondation a fonctionné de la façon suivante au cours de l’année 2004: Coordinateur par intérim à titre gracieux, Marc Schade-Poulsen : responsable de la mise en œuvre des activités de la Fondation, avec la collaboration d’Anne-Sophie Schaeffer, en qualité de stagiaire non rémunérée, pour la période allant de septembre à décembre 2004.

## ANNEXE 2: CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA FEMDH EN 2005

### Les activités mensuelles de la Fondation sont les suivantes

- Recevoir les demandes, conseiller les candidats et faciliter la communication entre les membres du Conseil d’administration, afin qu’ils puissent prendre une décision effective concernant les financements à accorder
- Fournir un soutien financier stratégique aux organisations et aux défenseurs des droits de l’homme dans la région et rédaction des contrats
- Procéder à l’évaluation et au suivi des projets/activités financés par la Fondation
- Gérer et mettre à jour la base de données regroupant tous les contacts de la Fondation, ainsi que le site Internet
- Organiser des réunions de façon à prendre contact et engager une coopération avec les partenaires internationaux et régionaux présents dans la région

### Par ailleurs, la Fondation a justifié mois après mois des activités spécifiques suivantes

<b>Janvier 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des activités de secrétariat de la Fondation</li> <li>• Préparation de la première réunion annuelle du Conseil d’administration et de la documentation afférente</li> <li>• Etablissement d’un budget préliminaire pour l’année 2005</li> </ul>
<b>Février 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de la première réunion annuelle du Conseil d’administration à Londres</li> <li>• Rédaction du compte-rendu de la réunion et suivi des décisions prises lors de la réunion</li> <li>• Communiqué de presse de la première réunion</li> <li>• Examen des premières demandes soumises à la Fondation</li> <li>• Création d’une page web pour la Fondation</li> <li>• Définition des critères d’évaluation des candidatures et des lignes directrices des candidatures</li> <li>• Mise en place d’une comptabilité indépendante pour la Fondation vis-à-vis de celle du Réseau</li> <li>• Rédaction et publication d’une offre d’emploi pour le poste de Directeur exécutif de la Fondation</li> </ul>
<b>Mars 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d’un(e) assistant(e) chargé(e) d’organiser les réunions, la correspondance, les traductions ad hoc, et la mise en œuvre des activités de la Fondation</li> <li>• Publication sur le site internet de la documentation nécessaire, dans les trois langues de travail de la Fondation</li> </ul>
<b>Avril 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection des candidatures au poste de Directeur exécutif de la Fondation</li> <li>• Recherche d’entreprises pour réaliser le Logo et le site internet de la Fondation</li> <li>• Rédaction des règles de procédure internes concernant les consultations sur les demandes de financements</li> </ul>
<b>Mai 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation des règles de procédure internes pour optimiser le processus relatif aux consultations</li> <li>• Préparation et tenue des entretiens pour le poste de directeur exécutif</li> <li>• Recherche d’entreprises pour réaliser le Logo et le site internet de la Fondation</li> <li>• Préparation de la deuxième réunion annuelle du Conseil d’administration et de l’ensemble de la documentation afférente</li> </ul>

<b>Juin 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de la deuxième réunion annuelle du Conseil d'administration</li> <li>• Rédaction du compte-rendu de cette deuxième réunion et suivi des décisions prises lors de la réunion</li> <li>• Communiqué de presse de la seconde réunion</li> <li>• Rédaction du rapport annuel couvrant l'année 2004</li> </ul>
<b>Juillet 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du rapport annuel de l'année 2004</li> <li>• Rédaction d'un plan d'action pour les années à venir</li> </ul>
<b>Août 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des activités de création d'un logo propre à la Fondation et d'un plan du site internet indépendant</li> <li>• Recherche de financement pour les années d'activité à venir</li> <li>• Recherche d'autres partenaires potentiels pour suivre l'évolution/le développement de la situation des candidats</li> </ul>
<b>Septembre 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'un(e) coordinateur/trice pour le secrétariat de la Fondation</li> <li>• Coordination de l'activité de design d'un logo propre à la Fondation</li> <li>• Finalisation du plan du site internet</li> <li>• Lettre d'information trimestrielle interne envoyée aux membres du Conseil d'administration</li> <li>• Recherche de fonds auprès des donateurs pour les années d'activités à venir et rédaction de demandes de financement</li> </ul>
<b>Octobre 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination de l'activité de design d'un logo propre à la Fondation</li> <li>• Recherche d'autres partenaires potentiels pour suivre l'évolution/le développement de la situation des candidats</li> <li>• Recherche de fonds auprès des donateurs pour les années d'activités à venir et rédaction de demandes de financement</li> </ul>
<b>Novembre 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déménagement du secrétariat de la Fondation dans de nouveaux locaux</li> <li>• Coordination de l'activité de design d'un logo et d'un entête propre à la Fondation</li> <li>• Recherche d'autres partenaires potentiels pour suivre l'évolution/le développement de la situation des candidats</li> <li>• Rédaction d'un projet de règlement intérieur pour la Fondation</li> <li>• Rédaction d'un projet concernant le suivi et l'évaluation des activités de la Fondation</li> <li>• Préparation de la réunion du Conseil d'administration</li> </ul>
<b>Décembre 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et finalisation de l'activité de design d'un logo et d'un entête propre à la Fondation</li> <li>• Entrevue concernant la création du site internet de la Fondation</li> <li>• Recherche d'autres partenaires potentiels pour suivre l'évolution/le développement de la situation des candidats</li> <li>• Préparation de la réunion du Conseil d'administration et de l'ensemble de la documentation afférente</li> <li>• Lettre d'information trimestrielle interne envoyée aux membres du Conseil d'administration</li> <li>• Rédaction de procédures applicables pour la consultation du Conseil des représentants de la Fondation</li> <li>• Finalisation du règlement intérieur de la Fondation</li> </ul>

## ANNEXE 3: CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

### Critère 1 : Activités qui bénéficient d'un soutien

Les objectifs de la Fondation sont les suivants :

- soutenir les droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne par une assistance financière stratégique ;
- fournir une aide financière aux organisations non gouvernementales (ONG) et institutions régionales, nationales et locales qui défendent les droits de l'Homme, ainsi qu'aux personnes qui promeuvent, soutiennent, protègent et surveillent le respect des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne, en particulier :
  - des aides d'urgence pour les organisations de défense des droits de l'Homme ou leurs membres qui font l'objet de pressions ou qui sont pris pour cibles ;
  - des fonds pour soutenir les initiatives dont le succès dépend essentiellement du facteur temps ;
  - des fonds pour couvrir les frais de base ainsi que les activités des organisations et groupes qui travaillent dans des pays où le fait de recevoir un soutien explicite de donateurs étrangers peut entraîner des représailles de la part des autorités de ces pays ;
  - des fonds pour soutenir les projets novateurs ;
  - des fonds pour renforcer les activités en cours (souvent novatrices) ou permettre la mise en place de structures par des individus ou organisations :
    - qui ne sont pas encore reconnus par les principaux donateurs ;
    - qui n'ont pas les capacités d'entretenir des relations avec ces derniers ;
    - qui interviennent sur des thèmes pouvant être considérés comme trop sensibles pour recevoir le soutien des principaux donateurs ;
    - qui n'ont pas le profil des « clients » habituels des donateurs, par exemple les organisations du Sud en exil, qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans leur pays d'origine.

Dans l'examen des demandes qui lui sont adressées, la Fondation tient compte de l'existence de possibilités d'appui financier que pourraient offrir d'autres organisations ou institutions intervenant au niveau national, régional ou international. Dans ce cas, la Fondation s'efforcera d'orienter ce type de candidatures vers le ou les partenaires éventuels, surtout concernant les domaines suivants :

- Alertes urgentes
- Défense et solidarité politique et juridique
- Appels et interventions à des mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies et à des mécanismes régionaux (pour l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique)
- Campagnes d'information et d'alertes publiques sur les droits de l'Homme, les violations des droits de l'Homme et les victimes de ces violations.

### Critère 2: Hauteur de financement et période de soutien

Les financements seront sujets à un plafond de 40.000 euros et se situeront principalement dans la fourchette comprise entre 1.000 et 10.000 euros.

La période de soutien ne pourra pas excéder 12-18 mois et comportera une évaluation basée sur des critères établis avant l'octroi du financement, pour s'assurer de l'utilisation effective et optimale des fonds de la Fondation.

**Critère 3: Pays éligibles au soutien**

Les activités en matière de droits de l’Homme dans les pays cités ci-après peuvent recevoir un soutien de la Fondation : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Liban, Jordanie, Syrie, Palestine et Israël.

Les projets ayant des effets positifs dépassant les frontières de la région peuvent être éventuellement financés.

**Critère 4: Organisations de droits de l’Homme ou individus éligibles au soutien**

La Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l’Homme contient une énumération des domaines d’intervention des défenseurs des droits de l’Homme. Sur la base de cette référence à ‘tous les droits de l’Homme et (...) toutes les libertés fondamentales’, les bénéficiaires potentiels de la Fondation sont identifiés comme étant les suivants :

*Les défenseurs des droits de l’Homme agissant à titre individuel ; les membres des organisations de défense des droits de l’Homme ; les associations défendant les droits des femmes ; les avocats ; les journalistes ; les juges ; les membres de minorités religieuses, ethniques ou linguistiques ; les organisations œuvrant pour l’éducation civique et la jeunesse ; les associations luttant contre les différentes formes de discrimination ; les associations militant contre la violence envers les femmes ; les membres des organisations défendant les droits de l’enfant ; les organisations s’occupant de la réadaptation des victimes de torture ; les personnes militant pour des réformes pénales et pénitentiaires ; les associations contre la corruption et pour la bonne gouvernance ; les militants agissant sur le thème « Droits de l’Homme et Commerce international » ; les personnes œuvrant pour l’organisation d’élections libres et impartiales ; les organisations de défense des migrants et des réfugiés.*

Toutes ces personnes, associations et structures pourront prétendre au soutien de la Fondation sous réserve qu’elles remplissent les critères et se conforment aux principes inscrits dans le “code de conduite” de la Fondation (cf. Critère 5)

Il existe aussi d’autres groupes ou organisations dont les activités sortent du domaine de la promotion et de la protection des droits de l’Homme, mais qui peuvent parfaitement bénéficier du soutien de réseaux internationaux spécifiques. Ces groupes ou organisations sont par exemple:

*Les syndicalistes ; les écrivains ; les membres du Parlement ; les écologistes ; les militants du développement (lutte contre la pauvreté, réhabilitation des villes, projets d’intégration rurale, groupes actifs dans des domaines qui génèrent des revenus, etc.) ainsi que les personnes menant des activités dans le domaine de la santé et de la lutte contre les épidémies.*

Pour tous ces groupes et militants, la possibilité d’obtenir une aide de la Fondation sera évaluée au cas par cas.

**Critère 5 : Code de conduite suivant lequel les activités éligibles doivent être édifiées.**

La Fondation se réfère explicitement à un certain nombre d'instruments et documents, qui serviront à elle-même et à ses bénéficiaires de lignes directrices et de règles juridiques et éthiques. Ces références pour un "Code de conduite" sont les suivantes:

- Les instruments juridiques des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les deux pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, les conventions des Nations unies qui prévoient des mécanismes de surveillance (torture, discrimination raciale, discrimination à l'égard des femmes, droits de l'enfant) ; ainsi que les conventions et normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- La 'Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme'.
- La résolution des Nations unies qui a créé le mandat du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme.
- Les documents fondateurs, directives et plans d'action du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme.

Enfin, la Fondation fera signer une "clause de non-violence" qui interdira d'accorder un financement à toute personne ou association ayant recours à la violence pour atteindre des buts politiques.

**Critère 6: Procédures avant de décider de l'octroi du soutien financier**

La Fondation vise à prendre des décisions de manière rapide, fondée et consciencieuse.

La Fondation appliquera les procédures suivantes avant le versement des fonds.

*Appréciation:* La situation du candidat sera rapidement examinée incluant une appréciation de la situation politique, des droits de l'Homme en jeu et de la meilleure intervention possible dans ce contexte.

*Stratégie:* Des partenaires nationaux, régionaux et internationaux seront consultés rapidement et systématiquement sur la stratégie à adopter dans le cadre de l'intervention.

*Intervention:* La Fondation mobilisera les professionnels ou les bénévoles nécessaires et interviendra seule ou en collaboration avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux, choisis de préférence au sein de la communauté des droits de l'Homme active dans la région, c'est-à-dire dans la plupart des cas les membres ordinaires, associés et individuels du REMDH. Lorsque cela sera possible, une intervention à court terme sera associée à une stratégie à plus longue échéance.

*Durabilité:* Un des buts primordiaux de l'intervention sera d'assurer la viabilité et une perspective à long terme. Cet objectif suppose d'insister sur la mise en place de partenariats fiables à l'échelle nationale, régionale et internationale. Un des principaux soucis des interventions de la Fondation sera également l'identification des synergies possibles entre les acteurs/partenaires clés, les personnes ressources et les donateurs potentiels en vue d'un engagement permanent.

*Médiation:* La Fondation s'appliquera à jouer le rôle d'intermédiaire entre les candidats et les donateurs internationaux lorsque cela sera jugé préférable pour le candidat d'être en contact avec une autre agence de financement.

*Évaluation:* L'évaluation et l'auto surveillance par la Fondation feront partie intégrante de chacune de ses interventions. Les enseignements retenus du processus d'évaluation seront réunis en un « guide pratique ».

#### **ANNEXE 4: LIGNES DIRECTRICES DES CANDIDATURES**

La Fondation a pour objectif de soutenir les défenseurs des droits de l'Homme en accordant des fonds modestes et variables selon les besoins.

Chaque financement de la fondation ne peut excéder un plafond de 40,000 euros. Un seuil d'environ 5,000 euros pour l'année 2005 a été également défini par le Conseil d'administration pour chaque candidature dont le financement est urgent. La durée du soutien ne devrait pas excéder 12-18 mois. Une évaluation des candidatures sera réalisée en fonction des critères établis par le Conseil d'administration de la Fondation (critères d'évaluation des candidatures de financement). La Fondation se réserve le droit de financer tout ou partie du montant sollicité.

Les candidat(e)s trouveront ci-dessous quelques lignes directrices, purement indicatives (non obligatoires), qu'ils(elles) pourront utiliser pour présenter une demande de financement auprès de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH).

- **Indication du montant du financement requis (et présentation d'un budget si possible)**
- **Brève présentation de l'organisation, de la structure ou de l'individu requérant**
- **Brève description du projet/de l'activité pour lequel un financement est sollicité**
- **Explication de l'urgence des besoins, s'il y a urgence**
- **Spécifiez si vous avez présenté ce projet à d'autres donateurs. Si c'est le cas, pourriez-vous nous indiquer le nom de l'agence, le montant sollicité et le résultat.**
- **Veillez indiquer si possible toute référence ou personne partenaire jugée nécessaire à contacter pour aider ou recommander votre candidature**

Les candidat(e)s peuvent s'exprimer librement dans leurs dossiers de candidature. Tout autre détail ou renseignement essentiel à la candidature peut donc être ajouté. Le Conseil d'administration se réserve cependant le droit de demander aux candidat(e)s de fournir de plus amples informations sur tel ou tel point de la candidature si nécessaire.